

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
ARRAS 1
COMMUNE
ANZIN-SAINT-AUBIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Anzin-Saint-Aubin ;

Vu le code général des collectivités territoriales ; notamment son article L2212-2 ;

Vu le code de construction et de l'habitation et notamment les articles R143-1 à R143-47 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions destinées à rendre accessible aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111-19-1 du code de la construction et de l'habitation ;

**AUTORISATION  
D'OUVERTURE  
DE LA  
MICRO CRECHE  
« LES P'TITS  
PIEDS D'ANZIN »**

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les établissements recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie ;

Vu l'arrêté du Maire d'ouverture au public en date du 12 juillet 2010 pour cet établissement recevant du public ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de l'Arrondissement de Sécurité d'Arras du 28 juin 2021 concernant la micro crèche « Framboise » (ex-gestionnaire) sise 12 rue Jules Leroy 62223 Anzin-Saint-Aubin ;

Vu le courrier du 16 août 2024 de Madame Isabelle Courmont gérante de la SAS « Les P'tits Pieds d'Anzin » (nouveau gestionnaire) relatif à la cession du fonds de commerce de la micro crèche dénommée « Framboise » (ex-gestionnaire) au profit de la SAS « Les P'tits Pieds d'Anzin ».

### ARRETE

**Article premier :**

La micro crèche dénommée « Les P'tits Pieds d'Anzin » gérée par la SAS « Les P'tits Pieds d'Anzin », sise 12 rue Jules Leroy 62223 ANZIN-SAINT-AUBIN, classée en type R de la 4<sup>ème</sup> catégorie relevant de la réglementation des ERP, est autorisée à ouvrir au public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 avec une capacité d'accueil jusqu'à 11 enfants et 4 professionnelles.

**Article 2 :**

L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités. Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et une copie sera transmise à Monsieur le préfet et Monsieur le Commissaire de police d'Arras.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.  
Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Anzin-Saint-Aubin,

Le 16 août 2024

Par délégation du Maire,  
Nicolas DILIGENT  
Adjoint au Maire  
en charge des Grands Travaux

